

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance de l'annéeSéance du 18 juin 2025

Date de convocation :

Le 11 juin 2025

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 28 (dont 8 en visioconférence*)

Votants : 34 (dont 6 pouvoirs),
le président s'étant retiré de la salle

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2025.06.04/672

Présentation et vote
des comptes financiers uniques
(CFU) 2024 :. Budget annexe
environnement et cadre de vieRapporteuseMme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUXVice-présidente de la commission
Affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUIL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

03 JUIL. 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence temporaire du 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, en l'absence du 1^{er} vice-président, le président Monsieur Éric JALTON s'étant retiré de la salle pour le vote des comptes financiers uniques.

Etaient présents : 28 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO*Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 6

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR

Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseillère communautaire : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS (pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

1. PRESENTATION GENERALE

CAP EXCELLENCE - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 332 359,00	29 167 158,37	30 499 517,37	
	Recettes réalisées (1)	B	1 142 311,66	32 822 477,91	33 964 789,57	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 886 911,64	34 192 929,76	38 059 841,40	
	Dépenses réalisées (1)	E	2 178 714,91	33 437 865,16	35 616 580,07	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 036 403,25	-615 387,25	-1 651 790,50
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 534 552,64	5 025 771,39	7 560 324,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **33 437 865.16€**.

Les recettes s'élèvent à **32 822477.91€**.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de : **-615 387.25€**.

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **+5 025 771.39€**.

Le résultat cumulé est excédentaire de **+4 410 384.14€**.

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025.

Evolution par chapitre des dépenses de fonctionnement

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
011 - Charges à caractère général	15 543 710,76	16 899 618,69	1 355 907,93	9%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 672,02	159 435,74	24 763,72	18%
65 - Autres charges de gestion courante	10 272 183,50	10 429 996,24	157 812,74	2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 256 190,25	5 948 814,49	2 692 624,24	83%
	29 206 756,53	33 437 865,16	4 231 108,63	14%

A noter que pour le budget environnement les dépenses de personnel ont progressé de 83 % en 2024 en raison des remboursements de charge des années 2020 à 2023 qui ont été réalisés intégralement sur cet exercice.

Evolution par chapitre des recettes de fonctionnement

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
74 - Dotations et participations	354 302,94	1 473 674,47	1 119 371,53	316%
75 - Autres produits de gestion courante	1 392 022,26	1 839 387,44	447 365,18	32%
731 - Fiscalité locale	29 278 287,00	29 509 416,00	231 129,00	1%
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	
	31 024 612,20	32 822 477,91	1 797 865,71	6%

La TEOM est la recette principale du budget annexe environnement (29,5Millions). Les recettes du chapitre 75 résultent principalement d'annulations de rattachement de charges effectuées en lien avec le comptable public.

B. La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **2 178 714.91€**.

Les recettes s'élèvent à **1 142 311.66€**.

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est déficitaire de **-1 036 403.25€**.

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement fait apparaître un excédent de : **+2 534 552.64€**.

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **+1 498 149.39€**.

Evolution par chapitre des dépenses d'investissement

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
23 - Immobilisations en cours	232 840,90	1 145 475,45	912 634,55	392%
20 - Immobilisations incorporelles	85 171,85	67 882,17	- 17 289,68	-20%
21 - Immobilisations corporelles	256 904,36	965 357,29	708 452,93	276%
	574 917,11	2 178 714,91	1 603 797,80	279%

Les dépenses d'investissement sur ce budget concernent principalement les déchetteries des Abymes et de Baie-Mahault.

Evolution par chapitre des recettes d'investissement

Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Mt Mandaté 2023	Mt Mandaté 2024	evolution 2023/2024	evolution en % 2023/2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 672,02	159 435,74	24 763,72	18%
13 - Subventions d'investissement	153 558,31	622 482,24	468 923,93	305%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	2 787,09	2 787,09	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 712,81	357 606,59	333 893,78	1408%
	311 943,14	1 142 311,66	830 368,52	266%

Les recettes proviennent principalement des subventions d'investissement adossées aux opérations, du FCTVA (chapitre 10) et de l'autofinancement.

Le résultat du compte financier unique 2024 du budget environnement s'élève à +5 908 533.53€

		Accusé certifié
		BUDGET
		ENVIRONNEMENT
		2024
		Réception : 02/07/2025
		Publication : 02/07/2025
A	recettes de fonctionnement	32 822 477,91 €
B	dépenses de fonctionnement	33 437 865,16 €
C (A-B)	Résultat de l'année n en fonctionnement	- 615 387,25 €
D	excédent ou déficit de fonctionnement reporté	5 025 771,39 €
E (C+D)	Résultat cumulé de l'exercice en fonctionnement	4 410 384,14 €
F	recettes d'investissement	1 142 311,66 €
G	dépenses d'investissement	2 178 714,91 €
H (F-G)	Résultat de l'année n en investissement	- 1 036 403,25 €
I	excédent ou déficit d'investissement reporté	2 534 552,64 €
J (H+I)	Résultat cumulé de l'exercice en investissement	1 498 149,39 €
K (E+J)	Résultat cumulé fonctionnement et investissement	5 908 533,53 €
L	Différence entre les restes à réaliser (+/-)	- €
M (J+L)	Besoin de financement de la section d'investissement	1 498 149,39 €
N (K+L)	Résultat de clôture cumulé avec RAR	5 908 533,53 €

Considérant que le président Monsieur Éric JALTON a quitté temporairement la salle pour ne pas prendre part à la phase de vote ; après approbation à l'unanimité des présents, en l'absence du 1^{er} vice-président, la présidence de la séance du conseil est assurée par le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 - *Budget annexe environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

CAP EXCELLENCE - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 332 359,00	29 167 158,37	30 499 517,37
	Recettes réalisées (1)	B	1 142 311,66	32 822 477,91	33 964 789,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 866 911,64	34 192 929,76	38 059 841,40
	Dépenses réalisées (1)	E	2 178 714,91	33 437 865,16	35 616 580,07
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats			G = B - E	-1 036 403,25	-1 651 790,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 534 552,64	5 025 771,39	7 560 324,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53
Différence entre les restes à réaliser			I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	1 498 149,39	4 410 384,14	5 908 533,53

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

ARTICLE 2- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire
 Révisé par la direction le 02/07/2025
 Publication : 02/07/2025

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUIL. 2025

Le président de séance


Le secrétaire de séance

Le 2^{ème} vice-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire


 Harry DURIMEL




 Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUIL. 2025

